

COMMUNE DE MARTINVEST

L'an deux mil dix-sept, le vingt-deux février, Nous, Jacky MARIE, Maire de MARTINVEST, avons convoqué le Conseil Municipal pour le MARDI 28 FEVRIER 2017 à 20 heures 30,

ORDRE DU JOUR

- Finances communales et investissements 2017,
- Crédits d'investissement,
- Subventions à l'Association Familles Rurales sur résultat 2016,
- Loyer appartement 2 bis Hameau Léger,
- Informations diverses,
- Questions diverses,

Le Maire,

COMMUNE DE MARTINVEST

L'an deux mil dix-sept le vingt-huit février à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky MARIE, Maire.

Etaient présents : MM PICOT André, GROULT Sylvie, RENET Hubert et FONTAINE Isabelle, Adjoints.

BOISNE Dominique, HORTIZ Francis, LACOTTE Bruno, MARION Elisabeth, LEMONNIER Eveline, LOHIER Florence,

Absent excusé : M COUPPEY Pascal (pouvoir à LACOTTE Bruno), Mme OGER Corinne (pouvoir à FONTAINE Isabelle),

Absents : MM LE GOUPIL Guillaume, PERAUDEAU Mathilde,

Secrétaire de séance : Mme LOHIER Florence,
~~~~~

Le compte rendu de la séance du 7 février 2017 est approuvé à l'unanimité (1 abstention pour absence).

~~~~~

I. FINANCES COMMUNALES ET INVESTISSEMENTS 2017

M le Maire expose qu'il y a lieu de faire le point sur les finances communales avant le vote du Compte Administratif 2016 et du Budget Primitif 2017.

Tout d'abord, il présente la vue d'ensemble du Compte Administratif 2016 qui présente un solde de 258 052.96 €, soit une stabilité par rapport à 2015.

Le détail de la section d'investissement met en évidence que les principaux travaux ont été l'agrandissement du dortoir de l'école maternelle. A noter que les travaux d'effacement des réseaux au « Hameau Léger » et au « Hameau Dubost » étaient engagés au 31/12/2016 pour un montant de 68 200 €.

Puis M le Maire présente l'évolution de la Capacité d'Autofinancement qui est liée au montant des recettes et dépenses de fonctionnement de l'exercice 2016.

COMMUNE DE MARTINVEST

Le F.D.T.P. a diminué de 1 168 €

Les allocations compensatrices ont diminué de 3 051 €

A noter qu'en 2015 la commune avait perçu la Dotation de recensement (2 533 €).

Le chapitre 75 (Autres produits de gestion courante) a diminué de 630 € ce qui correspond à une petite variation des loyers perçus.

Le chapitre 77 (produits exceptionnels) est en diminution d'environ 12 000 €. A noter que cette somme correspond aux indemnités sur sinistre perçues en 2015.

Les dépenses de fonctionnement

Le chapitre 011 (Charges à caractère général) a diminué de 11 769 €. Les comptes qui ont vu des variations importantes sont :

- 60612 : Energie-Electricité : - 7 331 € (mais 3 144.55 € ont été mandatés sur 2017)
- 60622 : Carburants : + 603 € (ajouter 867.60 € mandatés en 2017)
- 60632 : Fournitures de petit équipement : - 4 191 € (mais 855.37 € mandatés en 2017)
- 60633 : Fournitures de voirie : + 3 250 € (ajouter 239.42 € mandatés en 2017)
- 6064 : Fournitures administratives : - 1 000 €
- 6067 : Fournitures scolaires : + 2 692 € (changement de manuels)
- 61522 : Entretien de bâtiments : + 1 270 €
- 61523 : Entretien de voies et réseaux : - 1 800 €
- 61551 : Entretien de matériel roulant : + 1 254 €
- 61558 : Entretien autres biens mobiliers : - 1 340 €
- 6184 : Versement à des organismes de formation : - 2 374 € (formation emploi avenir en 2015)
- 6226 : Honoraires : - 2 646 € (classement voirie en 2015)
- 6232 : Fêtes et cérémonies : + 2 287 € (1 000 € feu d'artifice, 600 € animation, + divers-ajouter 542.37 € mandatés en 2017)
- 6261 : Frais d'affranchissement : - 268 €

A noter que, pour le chapitre 011, il faut ajouter 13 421.65 € mandatés en 2017 soit une augmentation globale de 1 652.65 €

Le chapitre 012 (charges de personnel) a augmenté de 16 929 €.

- Rémunération du personnel : - 4 746 €
- Autre personnel extérieur (missions temporaires du Centre de Gestion) : + 10 000 €
- Remboursement rémunération Emploi d'Avenir : - 10 421 €

En 2016, pas de participation pour un Contrat d'Avenir. De plus, il a été nécessaire de faire appel au service du Centre de Gestion pour quelques remplacements et à la mise en place d'un auxiliaire. A noter que depuis le 1^{er} septembre 2016, l'Adjoint Administratif 20/35 n'est pas un agent titulaire mais un agent employé par le service missions temporaires du Centre de Gestion.

Le chapitre 65 (Autres charges de gestion courante) est en augmentation de 8 670 €

- 6532 : Frais de mission élus : + 487 €
- 6535 : Cotisation formation élus : + 417 €
- 6553 : Service Incendie : + 4 542 €
- 657351 : Subvention au groupement : + 2 087 € (C.I.A.U.)
- 657362 : C.C.A.S. : + 500 €
- 6574 : Subventions de fonctionnement droit privé : + 407 €

COMMUNE DE MARTINVAST

Le chapitre 66 (charges financières) est en diminution de 3 130 € en raison de l'évolution de la dette.

Cette augmentation des dépenses conjuguée à une baisse des recettes crée un « effet ciseaux ». La CAF brute passe de 165 004.43 € en 2015 à 115 462.45 € en 2016.

La marge d'autofinancement courant passe de 89 283.65 € en 2015 à 40 333.89 € en 2016.

Le financement disponible en 2016 était de 84 252.09 € (259 158.06 € en 2015 en raison du F.C.T.V.A. perçu sur les travaux de 2014).

Trésorerie

Compte tenu que les investissements ont été limités en 2016, la commune a continué à reconstituer sa trésorerie qui passe de 267 830 € au 31/12/2015 à **320 210 € au 31/12/2016** (A noter : 52 260 € au 31/12/2014)

Analyse

La stabilité de la fiscalité et la baisse des dotations n'a pas permis de couvrir les augmentations des dépenses de fonctionnement. La marge d'autofinancement diminue nettement. En conséquence, les possibilités d'investissement se trouvent réduites.

Concernant la dette, la situation s'est dégradée, non par le fait du capital restant dû qui diminue mais en raison de la baisse de la capacité d'autofinancement. Ainsi, la capacité de désendettement passe de 3.97 années en 2015 à 5.13 années en 2016.

La trésorerie est reconstituée.

Des leviers doivent être mis en place afin de diminuer cette tendance : augmentation des recettes et maîtrise des dépenses.

Fiscalité

Sur 100 € d'impôts perçus par la commune en 2016 :

53 € proviennent de la Taxe d'Habitation

34 € proviennent de la Taxe sur le Foncier Bâti

10 € proviennent de la Taxe sur le Foncier Non Bâti

3 € proviennent de la Cotisation Foncière des Entreprises

Il est constaté que les emprunts contractés en 2013 et 2014 ont une incidence importante sur la C.A.F.

De plus, certaines charges nouvelles pèsent sur la commune : les Temps d'Activités Périscolaires, l'augmentation de la participation au Service Départemental d'Incendie et de Secours.

L'augmentation du nombre de maisons va permettre de faire évoluer l'assiette de la Taxe d'Habitation mais peut aussi engendrer des charges nouvelles pour répondre aux besoins de la population.

COMMUNE DE MARTINVEST

Investissements 2017

Il y a lieu de définir les travaux d'investissements à prévoir pour 2017.

Compte tenu de la situation financière exposée, une certaine prudence s'impose afin de pouvoir assumer des investissements futurs qui sont indispensables :

- réfection de la voirie du Hameau léger en 2018,
- mise aux normes de l'accessibilité de l'église en 2017 et de la Salle ST Sébastien en 2018,
- Elargissement et aménagement de la rue de La Poste dans le cadre de l'aménagement du secteur de la Grande Fontaine.

Le projet de salle communale doit être étudié en tenant compte de tous les éléments précités.

Il est constaté qu'il devient difficile d'envisager des investissements importants. La Commune Nouvelle devrait permettre de mutualiser les moyens pour faire des économies de fonctionnement et d'envisager des investissements plus conséquents qui seraient mieux subventionnés dans le cadre des contrats avec le Département et la Région.

II. CREDITS INVESTISSEMENT (délibération n° 07/2017)

L'article L 1612-1 du code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Compte tenu de ces éléments et des travaux envisagés le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise M le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements suivantes pour l'année 2017 :

Budget Général

- compte 2315-31- Défense incendie : 4 000 €
- compte 2313-40- Travaux école : 3 500 €

III. SUBVENTIONS A L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES SUR RESULTAT 2016 (délibérations n° 08/2017 et 09/2017)

TAP 2016

Monsieur le Maire présente le Compte de Résultat des TAP pour 2016 présenté par l'Association Familles Rurales. Il rappelle qu'une convention de partenariat entre la commune de Martinvest et l'Association a été approuvée par délibération du conseil municipal en date du 10 juin 2014.

La subvention de la mairie pour équilibre du budget 2016 est de 20 080.84 €

Conformément à la convention un acompte de 11 533.50 € a été versé en juin 2016. De plus, il restait un reliquat de 711 .51 € au titre de 2015.

Le reste à verser est de 7 835.83 €.

Mme Fontaine, Adjointe, expose que le coût des TAP supporté par la commune est de 15 660.22 € en 2016. Ce montant comprend la mise à disposition de personnel et de locaux par la commune et la subvention perçue au titre du Fonds d'Amorçage.

Le coût global des TAP est de 37 524.22 €, réparti de la façon suivante :

- CAF : 4 092.33 € (soit 10.90%)

COMMUNE DE MARTINVEST

- Familles : 10 455 € (soit 27.86%)
- Fonds d'Amorçage : 7 316.67 € (soit 19.50 %)
- Commune : 15 660.22 € (soit 41.74%)

Le coût est important pour la commune mais il avait été décidé de mettre en place des ateliers de qualité en faisant appel à des intervenants extérieurs afin de permettre aux enfants de découvrir de nouvelles activités. C'est pour cette raison qu'une participation financière avait été demandée aux familles.

Le nouveau rythme scolaire avait été mis en place conformément aux objectifs de la réforme et pour le bien être de l'enfant. Au fil des années, il est constaté que de nombreuses collectivités n'ont pas respecté ces obligations et limitent ainsi leurs dépenses.

Il est constaté que les communes ont été pénalisées car l'Etat leur a imposé cette réforme mais ne l'a pas financée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise M le Maire à mandater la somme de 7 835.83 € à l'Association Familles Rurales au titre du solde des T.A.P. pour l'année 2016.

Compte de Résultat 2016

Monsieur le Maire présente le Compte de Résultat 2016 de l'Association Familles Rurales qui présente un déficit global de 8 386.98 € dont 5 897.32 € au titre de l'Accueil Collectif des Mineurs (A.C.M.) et 2 907.54 € au titre de la Garderie (qui comprend les mercredis après-midi).

Les raisons de ces déficits sont :

- Une baisse de fréquentation le mercredi vu la nouvelle organisation des familles,
- Une diminution des subventions de la CAF,
- Une augmentation des charges de personnel,
- Le coût de la Mutuelle obligatoire pour le personnel,

Les chiffres du compte de résultat se rapprochent de ceux du budget prévisionnel.

L'Association sollicite l'aide de la commune pour combler ce déficit.

Le conseil municipal, considérant que l'Association assure des services qui sont nécessaires pour répondre aux besoins des familles de la commune, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'accorder :

- Une subvention de 2 897 € à l'association Familles Rurales au titre de l'A.C.M. 2016 (reste 3 000 € à la charge de l'Association)
- Une subvention de 907 € à l'association Familles Rurales au titre de la Garderie 2016 (reste 2 000 € à la charge de l'Association).

Une étude du budget prévisionnel 2017 doit être poursuivie en partenariat avec l'association Familles Rurales.

IV. LOYER APPARTEMENT 2BIS HAMEAU LEGER (délibération n° 10/2017)

Le conseil municipal,

VU le courrier de l'actuelle locataire en date du 8 février 2017 donnant son préavis pour le logement qu'elle occupe 2 bis Hameau Léger,

Considérant qu'il y a lieu d'établir un nouveau bail pour ce logement,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Séance du 28 février 2017

COMMUNE DE MARTINVEST

- Fixe le montant mensuel du loyer à 490 € au 1^{er} avril 2017 pour l'appartement de type T3 situé 2 bis « Hameau Léger », loyer qui sera révisé annuellement en proportion des variations de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE,
- Autorise M le Maire à signer le bail qui sera établi.

V. INFORMATIONS DIVERSES

Festivités

M le Maire rappelle que l'association « Martinvest Festivités » a été créée dans le but d'organiser une course à obstacles. Afin de simplifier certaines formalités, il serait souhaitable que les autres manifestations (Balladivette, Vide-grenier, Chouette rando..) soient organisées par cette nouvelle structure. Le conseil municipal est favorable à cette proposition.

M Picot, Président de l'Association, va réunir les membres de l'association pour étudier cette question.

Effacement des réseaux au « Hameau Léger » et « Hameau Dubost »

Les études sont engagées pour ces travaux d'effacement. Le Syndicat Départemental d'Energie de la Manche (S.D.E.M.) va prendre contact avec chaque propriétaire, au cours du 2^{ème} trimestre 2017, pour l'établissement des conventions d'autorisation de travaux. Les travaux pourront commencer à compter de septembre 2017.

Organisation du temps scolaire

La Direction Départementale de l'Education Nationale a informé que l'organisation du temps scolaire fait l'objet d'un renouvellement tous les 3 ans. Il intervient cette année pour toutes les écoles.

M le Maire rappelle les principes selon lesquels la semaine doit être organisée et les dérogations possibles.

L'organisation actuelle est :

Matin (lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi) : 8 heures 30 à 12 heures : école

Après-midi : lundi et jeudi : 13 heures 30 à 15 heures : école

Après-midi : mardi et vendredi : 13 heures 30 à 15 heures 15 : école

Les T.A.P. sont organisés les lundi et jeudi de 15 heures à 16 heures 30

Cette organisation semble convenir aux familles suite aux réunions et questionnaires réalisés.

Une autre organisation pourrait permettre de faire des économies, mais cela mérite un long travail en amont.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne un avis favorable à la reconduction de l'organisation actuelle du temps scolaire.

VI. QUESTIONS DIVERSES

Elections présidentielles- parrainage

Mme Marion demande à M le Maire quel va être sa position pour le parrainage aux élections présidentielles.

M le Maire précise qu'il avait parrainé, par le passé, des « petits » candidats aux élections précédentes par soucis de démocratie et afin de leur permettre d'exprimer leurs idées. Pour le scrutin de 2017, il n'a pas encore pris de décision.

COMMUNE DE MARTINVEST

Bureau de Vote Elections Présidentielles

Les conseillers municipaux définissent la composition du bureau de vote pour les élections présidentielles. Elle se présente comme suit :

Dimanche 23 avril : Matin : PICOT André, MARION Elisabeth, LACOTTE Bruno,
Après-midi : MARIE Jacky, HORTIZ Francis, LEMONNIER Eveline,

Dimanche 8 mai : Matin : MARIE Jacky, FONTAINE Isabelle, COUPPEY Pascal,
Après-midi : GROULT Sylvie, RENET Hubert, LACOTTE Bruno

Séance levée à 22 heures 45 minutes

Prochaine séance le mardi 11 avril 2017 (à préciser avec la Trésorerie)

MARIE Jacky		LACOTTE Bruno	
PICOT André		MARION Elisabeth	
GROULT Sylvie		LEMONNIER Eveline	
RENET Hubert		LOHIER Florence	
FONTAINE Isabelle		LE GOUPIL Guillaume	
BOISNE Dominique		OGER Corinne	
COUPPEY Pascal		PERAUDEAU Mathilde	
HORTIZ Francis			